

8 avril 2019



Illiko Texto
n° spécial
RCC

Vous avez un nouveau
message du SNUP

Rupture Conventionnelle Collective à la CDC : le SNUP vous alerte

Contexte

Le 18 janvier 2019, la direction lançait une négociation sur les dispositifs de départs volontaires qui comprend 2 accords :

- ❑ Le premier porte sur la **Rupture Conventionnelle Collective (RCC)**,
- ❑ Le second porte sur **l'aménagement du temps de travail en fin de carrière.**

Le 27 mars 2019, le **projet de loi sur la transformation de la fonction publique** passait en conseil des ministres. Il intègre, dans son article 26, **une rupture conventionnelle pour les fonctionnaires.**

SAMEDI 6 AVRIL 2019

www.leparisien.fr

Première rupture conventionnelle collective chez les fonctionnaires

La Caisse des dépôts et consignations veut dégraisser grâce au nouveau dispositif. Les syndicats craignent un ballon d'essai de la future réforme de la fonction publique.

présentants des salariés. Avec d'un côté, ceux prêts à signer, comme l'Unsa première, puis- sions syndicales, qui mettent en avant une « forte demande » de hausse, qu'il s'agisse des sa- lariés ou des fonctionnaires. « Ils souhaitent partir en échange d'un chèque. Or la rupture conventionnelle présente des avantages, notamment fiscaux », insiste Luc Desenne, secrétaire général du syndicat Unsa, à la point qu'il réclame à la direction d'ouvrir encore plus les vannes : d'une centaine de départs prévus dans l'accord, l'Unsa aimerait passer à 500. La condition est une rupture sévère : arrêt de l'emploi.

TIMOTHÉE ANNANT
D'un côté, comme la CGT, les syndicats opposent un « refus » à la rupture conventionnelle collective. « On ne s'oppose pas à des départs volontaires dans une entreprise qui fait 1,9 M€ de bénéfices ! » estime Eric Boubet, du Snup. Cela ressemble à un laboratoire du gouvernement pour sa réforme de la fonction publique. Présenté mercredi 27 mars en Conseil des ministres, le projet de loi de transformation de la fonction publique crée, en effet, à l'article 26, une rupture conventionnelle pour les fonctionnaires. Un élément timing. Et c'est bien cela qui rend la CFDT hésitante. Avec 22 % de votes, la signature du syndicat réformiste peut faire pencher la ba-

lance d'un côté ou de l'autre. Une position d'arbitre sur un sujet hautement politique qui l'inclut à la prudence. L'accord de la Caisse des dé- pôts serait-il, comme le dévot-

cent ses détracteurs, un test grandeur nature de la méthode que le gouvernement pourrait employer pour suppri- mer 120 000 postes de fon- tionnaires ? » Pas du tout. Un y

« aucune coordination entre les deux sujets, répond l'un des collaborateurs d'Olivier Dussapt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Dans le projet de loi, il y a un paragraphe de ruptures conventionnelles collectives, mais seulement des ruptures individuelles. »

Pour eux, les syndicats de- mandent à voir : « C'est le fameux article 26 du projet de loi com- porte, selon eux, de nombreuses incertitudes. « Si le gou- vernement était tenté de mettre en place des ruptures conven- tionnelles collectives chez les fonctionnaires, ce serait un sa- jet explosif », prévient Mylène Jacquot, secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires CFTF. Et d'ajou- ter, avec fermeté : « Pour les agents, ce serait un plan social déguisé, inacceptable ! » Bref, tous les regards se tournent vers ce qui se passe à la Caisse des dé- pôts. Contactée, la direction de l'institution publique réité- ré l'idée d'être le poisson pilote du gouvernement.

@Boubet2019
@cftf1870gsta

Tous les syndicats de la fonction publique sont contre le projet de loi sur la transformation de la fonction publique

Le 14 mars 2019, le SNUP quitte la table des négociations et rejoint la CGT en disant non à la RCC

Le 9 avril 2019, la CFDT, la CGC et l'UNSA vont participer à une nouvelle séance de négociation sur la RCC



Des Syndicats responsables à la Caisse des dépôts ?

L'UNSA réclame à la direction d'ouvrir encore plus les vannes en demandant 500 départs au lieu des 100 proposés – *Le Parisien du 6 avril 2019*

... et le Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique indique dans *Libération* le 1^{er} avril 2019 :

« On peut ainsi s'interroger sur la pertinence d'importer la rupture conventionnelle dans la Fonction publique comme le fait le projet de loi. L'organiser pour des contractuels et des fonctionnaires sans mettre en place de garanties est **un danger**. D'autant que cette mesure pourrait aggraver le harcèlement dans la Fonction publique. »

« L'UNSA s'oppose donc au contenu de ce projet de loi et veut agir pour que le gouvernement le revoie, s'investisse dans un véritable dialogue social en négociant avec la volonté d'aboutir... »

Poisson d'avril !

Nous aurions aimé, mais non, l'UNSA fait cavalier seul à la CDC en ne tenant pas compte des avis de sa fédération publique. En agissant ainsi, l'UNSA met **en danger le statut des fonctionnaires** en participant à la négociation d'un accord sur la RCC.

Public/privé, continuez à voter UNSA et demain vous n'aurez plus d'Etablissement public à caractère spécial !

La CFDT participe à la nouvelle séance de négociation sur la RCC le mardi 9 avril

... et la Secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT indique dans *Le Parisien* le 6 avril 2019 :

« Si le gouvernement était tenté de mettre en place des ruptures conventionnelles collectives chez les fonctionnaires, **ce serait un sujet explosif**. »

« Pour les agents, ce serait considéré comme un plan social déguisé. **Inacceptable !** »

En avril, ne te découvre pas d'un fil !

Mais si c'est possible, la CFDT peut retrouver la raison et rejoindre dès maintenant le SNUP sur la seule négociation d'une Cessation Anticipée d'Activité.

Et ne pas attendre mai pour faire ce qu'il lui plaît...

La CFE-CGC continue sur sa lancée en se rendant à la nouvelle séance de négociation sur la RCC le mardi 9 avril

... et la fédération des Services Publics CFE-CGC indique dans *un tract du 18 mars 2019* :

« **NON** au recours à la rupture conventionnelle... »

« **NON** au **SACRIFICE** de la Fonction Publique »

Ni OUI ni NON !

Le **NON** est-il un mot interdit pour la CFE-CGC à la Caisse des dépôts ?
Un petit effort, vous y êtes presque !

Le SNUP prend ses responsabilités en vous disant la vérité

Et vous, vous pouvez prendre les vôtres en demandant à ces 3 organisations syndicales de ne pas cautionner la casse du service public au sein de la Caisse des dépôts...car négocier une rupture conventionnelle collective pour les fonctionnaires a valeur d'acceptation d'un article du projet de loi de transformation de la fonction publique que toutes les organisations syndicales rejettent en masse.

Nulle envie d'opposer les 2 populations au sein de l'Etablissement public, le SNUP est là pour la défense de tous, mais c'est tous ensemble que nous devons rejeter cet accord de RCC pour les fonctionnaires. Préserver le statut des fonctionnaires confortera la convention collective des salariés au sein de l'Etablissement public, ne l'oublions pas.

Regroupons-nous tous ensemble et soyons solidaires, l'union fait la force.

Les résultats de la Caisse des dépôts sont exceptionnels, 1,9 Md€ en 2017 et un montant similaire en 2018 devrait être annoncé cette semaine...Fort de ces résultats et de ses valeurs, la Caisse des dépôts devrait en faire profiter ses personnels en activité plutôt que de proposer une rupture conventionnelle collective. C'est le combat que le SNUP mène depuis plusieurs années et qu'il continuera à mener.

Ne nous trompons pas de combat, OUI à une Cessation Anticipée d'Activité tout en recrutant des jeunes et NON à une rupture conventionnelle collective.

D'un côté des organisations syndicales qui acceptent d'être acteurs de la casse du statut de la fonction publique, de l'autre des organisations syndicales qui prennent leurs responsabilités.

Le **SNUP**, syndicat responsable, n'adoptera pas une position consumériste en la matière et défendra le statut de la fonction publique qui est la clé de voûte de notre Etablissement public à caractère spécial.

Et n'oublions jamais que cette spécificité est le garant du maintien de la convention collective des salariés !

PUBLIC/PRIVE TOUS ENSEMBLE POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE ETABLISSEMENT PUBLIC

La Caisse des dépôts, au nom de l'intérêt général, ne doit pas être le précurseur de la casse du service public !

REJOIGNEZ le SNUP
Un syndicat engagé au quotidien !

